

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 489 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 489

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunération et de fonctions, publié au Journal officiel de la République française du 31 octobre 1936, page 11360; 2° Le décret du 24 mars 1959 portant application aux colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat français relevant du ministère des colonies de la loi du 15 juin 1938 sur la protection des correspondances et des signaux de détresse transmis par la voie radio-électrique ; 3° Le décret du 15 avril 1939 portant adaptation aux colonies, pays de protectora et territoires sous mandat placés sous l'autorité du Ministre des colonies, de la loi du 25 mars 1936 sur le statut du personnel navigant de l'aéronautique civile ; 4° Le décret du 14 avril 1939 modifiant, en les relevant, les taux de l'indemnité pour charges militaires ; 5° Le décret du 17 avril 1939 modifiant Le décret du 9 mai 1936 portant organisation générale des services des travaux publics et des mines des colonies et statut du personnel.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.